

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-153 du 13 décembre 2023  
Portant sur une décision modificative n°3 du budget « Locaux nus »  
Frais & travaux décembre 2023**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le treize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT MÉDARD LA ROCHETTE, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 06/12/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 45	Votants : 46	POUR : 46
Pouvoir : 1	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 8 Absents : 8	Exprimés : 46	

**Présents :** MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, GRANGE, MOUNAUD, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, ROULLAND, TRIMOULINARD, LARGE, BREUIL, FAUCHER.

**Pouvoir :** PERRIER S à RICHIN.

**Excusés :** DESCLOUX, BIGOURET, VENTENAT, DESGRANGES, VIALTAIX, D'HULSTER, FONTVIELLE, WELZER.

**Absents :** JOULOT, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, CHEFDEVILLE, BRUNET, GLOMOT.

**Secrétaire de séance :** Hervé TRIMOULINARD

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le Service de Gestion Comptable nous interpelle sur la nécessité d'intégrer un rattachement de produits de 2018 non fait. Il est également nécessaire d'ouvrir des crédits en partie investissement afin de faire face aux travaux indispensables à la relocation du local sis 28, Route de Montluçon 23700 AUZANCES (ex-brasserie La Marsienne).

Il apparaît nécessaire d'ajuster certains crédits du budget « LOCAUX NUS » comme suit :

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
<i>Chap/Art</i>			<i>Chap/Art</i>		
6156	786,00 €		.024		20 000,00 €
60631	437,60 €		.021		- 3 967,91 €
60632	1 137,50 €		2031/OP 22		4 600,00 €
6226	6 550,00 €		2132/OP 22	20 632,09 €	
6 262	35,38 €				
6 283	814,51 €				
60 611	230,00 €				
611	706,00 €				
6 188	2 279,29 €				
6712	19,00 €				
673	1 077,94 €				
678	27 765,00 €				
6 817	652,85 €				
70 878		1 889,00 €			
.023	- 3 967,91 €				
7 552		36 634,16 €			
<b>TOTAL</b>	<b>38 523,16 €</b>	<b>38 523,16 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 632,09 €</b>	<b>20 632,09 €</b>

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le projet de réajustement des crédits proposé;
- AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en sous-préfecture le 21 décembre 2023  
Pour copie conforme, le 21 décembre 2023

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**

Le Secrétaire de séance,  
**Hervé TRIMOULINARD**

